

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°19 de l'association Villeneuvois à vélo réuni le 10 février 2024 au Café Cantine.

La séance est ouverte à 14 h 20.

Sont présents : Francis CAZEILS, Adrien CHAUD, Claude GUÉRIN, Eddy PARISOT.

Procuration de Florentin L'HOMMEDÉ à Adrien CHAUD.

Sont absents : Gaston BOSCH, Milhène LOISEAU, Annick MARQUET.

Sont également présents, à titre d'invité, Pierre BAUDIN et Françoise RISS-CAZEILS.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du précédent CA
- Retour sur les précédentes réunions : plan de circulation de Tonneins, réunion des assos vélo du Villeneuvois
- Point d'étape sur les calendriers de réalisations des aménagements cyclables en Villeneuvois
- Engagement d'un recours juridique contre la décision de refus de la Première adjointe de Fumel de réaliser des aménagements cyclables sur la rue Léon Jouhaux, conformément à l'article L 228-2 du Code de l'Environnement
- Organisation de l'assemblée générale 2024, le 1er mars

I — Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 décembre 2023.

II — Retour sur les précédentes réunions

Plan de circulation de Tonneins

Florentin a rencontré M. Dante Rinaudo, Maire de Tonneins, afin d'échanger sur le plan de circulation de Tonneins et la façon dont Tonneins pourrait s'équiper d'un réseau cyclable à moindres frais, à partir de mises en sens uniques, etc. Nous avons travaillé en amont sur des cartes A0 à un plan de circulation possible pour Tonneins, qui a l'avantage d'être une commune avec un réseau de routes denses, larges, et en quadrillage, avec donc la possibilité facile de mises en sens uniques sans déranger trop la circulation automobile, afin de préserver le stationnement auto et de végétaliser tout en créant des vraies pistes cyclables sécurisées. Le Maire de Tonneins était très réceptif, ravi des échanges et a remercié Florentin à plusieurs reprises de notre participation. Il semble intéressé pour avancer rapidement sur ces dossiers : mises en sens unique, aménagement sur le pont sur la Garonne, avenue Maxime Badie, pont de Germillac (pour faire le lien entre le PEM et le collège).

Dès le lendemain, nous recevions des plans d'aménagements pour des projets de mandat. Un super début de coopération !

Florentin revoit l'équipe de Tonneins le 22 février pour travailler sur les projets.

De la même manière, nous avons été sollicités par... la FUB, qui a été contactée par la municipalité d'Aiguillon pour les aider à améliorer la cyclabilité de leur plan de circulation ! Florentin rencontrera l'équipe à Aiguillon le 22 février également. VéLot et notre association se déploient ainsi sur un large territoire en Lot-et-Garonne ; cela a été remarqué positivement à la FUB !

Réunion des associations vélo du Villeneuvois

Étaient présents l'UCS Pujols, le rando club VTT de Sainte-Colombe-de-Villeneuve, le club Triathlon de Villeneuve, Jean-Marie Fournier, un élu d'Allez-et-Cazeneuve, Julien et Adrien, en plus de Robin Villa et Jean Ballouhey.

Ont été présentés le plan vélo de la CAGV, et les actions déjà prévues pour le Tour de France. Les autres assos vélo n'ont pas proposé d'actions autre que la participation à la Fête du Tour les 25-26 mai.

L'essentiel des actions va se passer donc le 25 mai, avec village vélo, a priori dans le parc Saint-Cyr, avec les assos vélo, deux vélocistes, etc. Jean-Marie Fournier nous a donné pas mal d'infos sur ce qu'il avait fait durant la précédente Fête du vélo en 2014. Le soir, cinéma au clair de Lune dans le parc Saint-Cyr. Le 26, convergence jusqu'au centre de loisirs de Monbalen.

Durant le Tour, impossible de faire des actions sur le tracé (ASO se réserve le parcours dès 12 h) sauf possibilité de faire passer un groupe de jeunes dans le cadre du Savoir rouler à vélo, qui feraient un parcours du pont de Bastérou jusqu'à la ligne d'arrivée, vers midi. Julien a proposé également que les filles suivies par notre vélo-école pourraient le faire. À voir avec ASO.

Le jour J, les ponts de Bastérou et Libération seront fermés dès midi. Adrien a proposé d'organiser un pique-nique sur le pont de Bastérou, en hommage aux 30 ans de l'ouverture du pont et de la mobilisation de Francis pour la réalisation de bandes cyclables sur le pont... mais l'idée n'a pas pris... Possibilité de faire un pique-nique sauvage entre adhérents, avec l'accord de la PM ?

L'asso du marché bio nous a sollicités et aimerait que nous organisions avec les associations vélo une convergence vers le marché bio le mercredi 10 juillet, un peu comme notre opération *Au ciné à vélo* de cet été. La CAGV nous a dits qu'eux ne pourront clairement pas participer, toutes les forces vives étant pris par le Tour, et que si ça doit se faire, ça serait que par les assos vélo. Les autres assos n'ont pas donné trop d'envie. Visiblement, on pourrait faire quelque chose, mais c'est à détailler. L'asso du marché bio aimerait une vraie coopération entre nos deux structures, allant pourquoi pas jusqu'à effectuer des ateliers de réparation mensuels au marché bio le mercredi matin. Si l'idée est alléchante et nous permettrait de toucher un public qui est potentiellement favorable au vélo, il faudrait pouvoir motiver des bénévoles des mercredis matin, ce qui semble compliqué.

Francis a contacté l'association derrière le cinéma *L'Utopie* pour organiser une projection de film en lien avec le vélo, précédé d'une mini-conférence sur l'histoire de la bicyclette en tant qu'objet mécanique et technologique. Le problème est que Francis a fait cela de son côté, sans solliciter préalablement la CAGV (l'idée était de ficeler cela avec *L'Utopie* avant de proposer cela « à prendre ou à laisser » à la CAGV), ce qui n'a pas plu, et cela a été remonté à Adrien en tant que président. Francis refait l'historique de l'absence de réponse de la CAGV sur le sujet des plantations d'arbres le long des voies vertes, qui n'a pas avancé après deux ans de sollicitation et a poussé Francis à planter des arbres à la sauvage début janvier. Les services « espaces verts » n'ont pas apprécié. Francis a donc souhaité court-circuiter la CAGV en travaillant l'animation d'abord avec *L'Utopie* avant de leur proposer. Maintenant, Francis souhaite savoir que faire. Le CA demande de ne pas continuer sur cette voie. Même si la hiérarchie de la fonction publique et sa bureaucratie tendent à ne pas encourager des initiatives privées non issues des services, il faut respecter celle-ci afin de ne pas froisser nos relations avec les agents.

III – Point d'étape sur les calendriers de réalisations des aménagements cyclables en Villeneuvois

Les porte-vélos sont arrivés, et sont déjà utilisés ! Pour l'instant, aucune communication de la Région sur le sujet. S'il n'y en a pas d'ici la fin du mois, il faudra que nous nous occupions de la communication afin de faire connaître ce service et qu'il soit massivement utilisé par les Villeneuvoises et Villeneuvois. Adrien a été contacté par Sud Ouest pour un article régional sur le recours et son issue favorable.

Les travaux de l'avenue du Maréchal Leclerc sont en cours et se finiront fin mai.

La seule route à refaire pour le Tour de France serait la route venant de Monflanquin, après le rond-point de la RN 21 ; les routes de Grelot, avenue Cayrel... seraient reprises rapidement, par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne (ce qui semble à peine croyable étant donné leur état très dégradé).

IV — Engagement d'un recours juridique contre la décision de refus de la Première adjointe de Fumel de réaliser des aménagements cyclables sur la rue Léon Jouhaux, conformément à l'article L 228-2 du Code de l'Environnement

Adrien refait l'histoire de ce recours. La rue Léon Jouhaux est un axe majeur de circulation en Fumelois, étant donné que c'est la route principale qui mène au centre-ville de Fumel depuis Monsempron-Libos ou Montayral. Dans le cadre de la requalification totale de Fumel, réalisée avec l'aide du bureau Urbanicus, cette rue a bénéficié d'un programme de réaménagement complet entre 2021 et 2023, dont les travaux sont en cours de finition. Dès le départ, le projet ne prévoyait pas d'aménagement cyclable : sur les 12 m de voirie, sont dédiés de larges trottoirs agrémentés de végétation, des places de stationnement de chaque côté de la voirie, en alternance avec des arbres, et une chaussée de 6 mètres. Au total, 36 places de stationnement sont prévues sur voirie, ce qui est moins qu'avant — même s'il est difficile de comparer, car avant le haut de l'avenue n'avait même pas de trottoir... De plus, un boulodrome a été détruit pour créer 13 places de stationnement supplémentaire ; tout comme l'ancienne DDE où un autre parking a été construit. Bref, l'offre en stationnement ne manquera pas, mais les aménagements cyclables, oui. Cet axe a pourtant été repéré par le bureau Immergis, chargé de la réalisation du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, comme un axe majeur pour les cyclistes — tout comme l'avenue de l'Usine, réalisée dans la mandature précédente et dotée d'un trottoir mixte piétons - vélo de 1,8 mètres de large... la blague.

Dès janvier 2022, Adrien a adressé un courrier au Maire de Fumel afin de souligner le non-respect de cet aménagement avec l'article L 228-2 du Code de l'Environnement. Aucune réponse n'a été apportée, et le projet a suivi son cours. Le reprofilage de la voirie a eu lieu en 2023, et la pose des couches d'enrobé en octobre. En novembre, Adrien a adressé un recours gracieux contre l'absence d'aménagement afin de demander des aménagements cyclables sur la rue Léon Jouhaux, conformément à la loi. Nous avons obtenu une réponse défavorable le 8 janvier 2023 de la part de la première adjointe à la mairie de Fumel, Mme Talet, annonçant que la municipalité a privilégié de faire passer les cyclistes sur la rue Armand-Fallières ou la rue Delacroix, au sortir de la voie verte sur ex-voie ferrée, imposant ainsi un détour aux cyclistes. Ce choix a été pris pour des raisons de sécurité (dû au fort trafic), de confort (vue sur le Lot), mais surtout (implicitement) pour ne pas toucher au stationnement automobile dans cette zone sinistrée économiquement.

Cette décision de refus est illégale car la rue Léon Jouhaux ne dispose pas d'aménagements cyclables conformes à l'article L 228-2 du Code de l'Environnement, et la loi ne prévoit pas d'exception ; la jurisprudence est très favorable aux associations d'usagers sur ces points-là.

Adrien demande donc si nous souhaitons aller au recours contentieux sur ce dossier-là.

Pourquoi aller au recours ? Certes, Villeneuvois à vélo n'a que peu d'adhérents dans la CC Fumel Vallée du Lot, mais cette absence d'aménagements annihile toute possibilité de développement du vélo dans le Fumelois, qui est pourtant un bassin de vie plat de 10 000 habitants. Le schéma directeur cyclable de la CC Fumel Vallée du Lot prévoit justement que ces avenues soient structurants pour les cyclistes, et avec ce réaménagement, on condamne le développement du vélo en Fumelois pour 40 ans !

Pour nous, cela permettrait de montrer que notre association défend les cyclistes de toute la vallée du Lot, et que l'on peut aller au tribunal s'il le faut. Ce recours sur la base du L 228-2 du Code de

l'Environnement serait le premier en Lot-et-Garonne, et pourrait constituer une bombe médiatique et politique pour tous les décideurs dans le département... Cela montrerait que les associations d'usagers du vélo iront réclamer les aménagements cyclables conformes à la loi, et pourront aller jusqu'au Tribunal Administratif pour les obtenir. Implicitement, cela nous donnerait un rapport de force conséquent face à des décideurs qui ne souhaiteraient pas aménager. Villeneuve-sur-Lot peut en être un exemple...

Juridiquement, depuis l'AG 2023, nous sommes couverts pour cette attaque. Vu l'absence totale d'aménagement et la procédure suivie, il y aurait très peu de chance de se faire débouter au tribunal. La FUB a été sollicitée et nous aiderait à écrire le mémoire introductif d'instance.

Pourquoi ne pas aller au recours ? Les désavantages sont surtout de l'ordre politique et médiatique — on pourrait nous traiter d'ayatollah du vélo, de bobos urbains qui ne connaissent pas les réalités des campagnes... mais dans le même temps, nous restons droit dans les bottes. Par contre, si on va au recours sur ce dossier fumélois, pas sûr qu'on soit apprécié de la municipalité de Fumel pour les prochaines années...

L'autre désavantage est financier, si nous devons aller en appel : l'avocat est alors obligatoire et coûte cher. Mais nous pourrions avoir le soutien financier du fonds juridique de la FUB.

Enfin, le *risque* du recours est que la mairie se contente de mettre le trottoir de 3 m en voie verte, comme ils l'ont fait sur l'avenue de l'Usine. C'est légal, semblerait-il, mais cela montrerait la mauvaise foi de la municipalité. Eddy fait remarquer que, comme on le voit sur Google Street View, les cyclistes empruntaient déjà le trottoir avant l'aménagement, justement par peur du trafic... Au pire, mieux vaut donc que les cyclistes soient sur le trottoir que sur la route, sur cet axe fréquenté et en montée.

Tous les membres du CA présents et les invités sont d'accord pour aller au recours.

Adrien précise qu'il a une réunion avec la première adjointe de Fumel lundi 12 février justement afin d'échanger sur les itinéraires alternatifs. Si les propositions ne sont pas satisfaisantes, nous annoncerons le dépôt du recours, dans une volonté totale de transparence.

Les statuts de l'association Villeneuvois à vélo évoquent :

Article II — OBJET

L'association a pour but la défense et la promotion de la pratique cycliste à Villeneuve-sur-Lot et dans son agglomération, notamment pour les déplacements quotidiens, en réalisant ou appuyant toute action de nature à en développer l'utilisation, en menant à bien toute campagne pour la protection et la sécurité des cyclistes et autres usagers de deux roues non motorisés, en incitant au partage de l'espace urbain et à l'intermodalité, ainsi qu'en défendant les intérêts individuels et collectifs des cyclistes face aux dangers de la circulation, **au besoin en étant en justice.**

Article III — PÉRIMÈTRE D'ACTION

Les missions de l'association s'exercent principalement au sein du Pays de la Vallée du Lot, composé des intercommunalités suivantes :

- Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois ;
- Communauté de Communes de Lot & Tolzac ;
- Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;
- **Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;**
- Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord.

[...]

Article IV – MOYENS

L'association mène son action par tous les moyens licites propres à sensibiliser l'opinion, les pouvoirs publics et les entreprises aux buts qu'elle poursuit. [...]

Dans le cadre de son objet, l'association s'autorise à ester en justice, sous accord préalable du Conseil d'Administration.

[...]

Article X – LE BUREAU

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau élu pour un an, composé au moins d'un Président, un Secrétaire et un Trésorier. [...]

Le Président

Le président convoque et préside les Assemblées Générales et réunions du Conseil d'Administration. Il ordonnance les dépenses. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile, conformément aux décisions du Conseil. [...] Il a qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense. Le Conseil est compétent pour décider d'engager une action devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif local, national ou européen, chaque fois qu'il le juge conforme au but, à l'objet ou à l'intérêt de l'association. Le Conseil délègue au Président l'introduction, la conduite du procès et sa mise en œuvre complète. Une seule autorisation est nécessaire pour l'ensemble d'une même action ; une nouvelle autorisation est nécessaire en cas d'appel. »

Ainsi, afin d'ester en justice contre cette décision explicite de refus de notre recours gracieux, le Président a besoin de l'accord du Conseil d'Administration de Villeneuvois à vélo.

Entendu les arguments,

Considérant que cette action entre pleinement dans le cadre de l'objet de l'association,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes et représentées (**4 personnes présentes et 1 personne représentée**) :

- autorise le Président à ester en justice au nom de l'association auprès du Tribunal administratif de Bordeaux contre la décision explicite de rejet du 8 janvier 2024 de la 1^{re} adjointe de Fumel de notre recours gracieux du 17 novembre 2023 demandant la réalisation d'une piste cyclable sur l'intégralité de la rue Léon Jouhaux à Fumel, ou à défaut la mise en conformité de cette rue avec l'article L 228-2 du Code de l'Environnement ;
- délègue au Président toutes les actions et moyens permettant l'introduction, la conduite du procès et sa mise en œuvre complète.

VI — Organisation de l'assemblée générale 2024, le 1er mars

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu le vendredi 1^{er} mars : c'est durant les vacances, mais c'était le seul vendredi de disponible à la Maison de la vie associative avant quelques temps, et il est souhaitable que les nouveaux administrateurs et nouvelles administratrices soient installés assez tôt dans l'année.

Marc a démissionné du Conseil d'Administration en date du 13 janvier 2024 ; Annick a fait part de son souhait de ne pas renouveler son mandat. Nous avons une candidature certaine ; et deux possibles.

L'Assemblée Générale sera comme l'an dernier une grand-messe du vélo en Villeneuveois, avec de nombreux *stands* pour présenter le plan vélo du Département, notre avancée sur l'intermodalité, etc. Adrien a envoyé les invitations aux financeurs de l'association en 2023 : au Président de la CAGV, à la Vice-Présidente en charge du Développement Durable et de la Transition Écologique, ainsi qu'au Préfet et à la Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Il faudra prévoir un pot : Francis et Adrien géreront cela durant la semaine précédant l'AG.

La réunion se termine à 15 h 30. Prochain CA le samedi 9 mars, après l'atelier de réparation.